

Terrorisme : la coupable inertie d'Emmanuel Macron



Après l'attaque devant les anciens locaux de Charlie Hebdo, Laurence Sailliet évoque cette semaine l'attitude du gouvernement et du président de la République Emmanuel Macron dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Avec Laurence
Sailliet

« Nous sommes en guerre contre le terrorisme islamiste, et nous devons gagner cette guerre ». Ces mots du Ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, frappent comme une cinglante vérité que nul ne peut contester. La question qui se pose alors, sans douter de sa propre sincérité et volonté : va-t-il en convaincre le Président de la République ? La tâche ne sera pas simple, car il faut le dire, Emmanuel Macron n'a clairement pas déployé les armes à la hauteur de cette « guerre » qui nous a été déclarée par les barbares islamistes.

Cette question aura le mérite d'irriter les quelques défenseurs du Président, qui en réponse argueront des infimes actions menées depuis son élection. Ils citeront alors la loi anti-terroriste qui mit fin à l'état d'urgence le 1er novembre 2017, ce que l'on ne peut par ailleurs que déplorer. Signée en grande pompe, devant les caméras, cette loi devait « assurer pleinement la sécurité des Français ». Celle-ci en fait ne faisait que désarmer un peu plus notre pays. Non, il ne s'agissait pas de transcrire l'état d'urgence dans la loi, mais bien de limiter les moyens d'agir qu'il s'agisse des visites à domicile ou des assignations à résidence. Ainsi, les forces de l'ordre, qui pouvaient perquisitionner sur de simples soupçons, se sont vues contraintes de faire des visites et des saisies, seulement avec l'autorisation du juge des libertés et de la détention. On imagine les répercussions de cette entrave sur l'efficacité des actions menées. D'autre part, les personnes soupçonnées de terrorisme qui pouvaient être consignées chez elles, sans feu vert judiciaire, se voyaient alors non plus maintenues « à résidence » au niveau de leur logement mais au niveau de la commune. Une ineptie loin de permettre d'assurer leur surveillance. Mais Emmanuel Macron, en mettant fin à l'état d'urgence, qui a pourtant permis de saisir 625 armes dont 78 armes de guerre, d'opérer plus de 4.300 perquisitions et 600 assignations, a ainsi cyniquement honoré sa démagogique promesse de campagne.

Malheureusement, ce ne fut pas la seule erreur ou plutôt le seul renoncement sur ce sujet essentiel qu'est la lutte contre le terrorisme. Le courage a cruellement manqué.

Il a manqué pour expulser les presque 4000 individus étrangers radicalisés fichés au FSPRT. Considérés comme dangereux, la France continue pourtant à leur offrir l'hospitalité. Il a manqué aussi pour mettre hors d'état de nuire les radicalisés les plus dangereux. Ils sont environ 3000, le « haut du spectre », prêts à passer à l'acte et pourtant en liberté. Ainsi, les mesures de rétentions administratives qui devraient leur être appliquées, comme le préconise la droite et le demandent les Français à 80%, ont été balayées d'un revers de main par Emmanuel Macron soucieux avant tout de ne pas froisser ses aficionados de gauche. Enfin, ce courage a manqué pour empêcher la libération cette année de 45 détenus pour des actes terroristes, soixante-trois l'année prochaine. Pourtant, il existe bien un moyen d'y remédier : les garder en rétention de sûreté, comme cela se fait pour les délinquants sexuels. La mesure est compliquée à mettre en place, parce qu'il faudrait notamment que le tribunal le prévoie au moment de la condamnation. Mais un

pays, en temps de guerre, de l'aveu même de ses dirigeants, peut évidemment décider de lever ces obstacles pour se protéger.

Mais il faut le dire encore, au manque de courage, ce gouvernement a ajouté l'indignité. Lors du confinement, parmi les 13 500 détenus qui ont bénéficié de cette scandaleuse mesure de liberté anticipée, trente d'entre eux étaient radicalisés. Comme dirait Stéphane Bredin, directeur de l'administration pénitentiaire, en contestant les chiffres du Point qui annonçait 130, « une petite trentaine ». Si peu doit-on comprendre... Et que dire des deux personnes liées à l'attentat de Strasbourg, qui ont bénéficié le 19 mars dernier d'une libération conditionnelle grâce à cette mesure?

Alors en accord avec la rhétorique de guerre brandie sans complexe par le Ministre de l'Intérieur, nous attendons que le Président de la République s'arme enfin du courage nécessaire et mette fin à sa coupable inertie.